



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 69589

## Texte de la question

Mme Claude Darciaux \* souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'importance de l'enjeu pour le département de la Côte-d'Or du renouvellement de signature de la convention d'objectifs et de gestion liant l'État et la Caisse nationale des allocations familiales pour la période 2005-2008. Cette négociation doit assurer aux caisses locales les ressources suffisantes pour couvrir les actions menées au quotidien pour l'accueil des enfants (crèches, haltes-garderies, centres de loisirs, foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux, etc.). Les collectivités gestionnaires de ces structures bénéficient des financements du Fonds national d'action sociale par le biais des contrats enfance, contrats temps libres signés en partenariat avec la CAF. Alors qu'on encourage le développement des services aux personnes, une réduction de l'intervention du Fonds national d'action sociale ne permettrait plus de poursuivre la politique dynamique engagée de longue date et pourrait geler plusieurs projets locaux, notamment la création de crèches. Une telle mesure irait à l'encontre de la volonté du Gouvernement qui vise à améliorer et permettre l'emploi des femmes. Les craintes de la CAF de Côte-d'Or portent sur deux points essentiels : en premier lieu, elle redoute que les limites budgétaires imposées à la branche famille en la matière ne cassent les dynamiques engagées et ce alors que la couverture des besoins est loin d'être atteinte (tout cela traduit le désengagement de l'État qui, au travers de ces lois de décentralisation, pénalise déjà les collectivités territoriales) ; en second lieu, la diminution des effectifs demandée par l'État à la branche famille, soit 1 500 postes, risque fort de détériorer l'offre de services de la branche famille en direction de ses partenaires et allocataires. Afin de préserver et de pérenniser cette politique familiale très importante pour le département, elle insiste sur la nécessité de signer cette convention avec des crédits adaptés, à défaut de laquelle les caisses d'allocations familiales seraient entravées dans leur action et cela se ferait au détriment des collectivités locales et des familles. Elle souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

## Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale d'allocations familiales et l'État ont abouti à la signature, le 26 juillet 2005, de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. Ainsi, pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmentent de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui sont affectés à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront ainsi presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettent de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires le seront sur la période 2005-2008. 15 000 places de plus seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Aucune baisse n'est enregistrée sur les autres enveloppes du FNAS. À titre d'exemple, celle consacrée aux contrats temps libre augmentera de plus de 90 % entre 2004 et 2008, soit une augmentation moyenne annuelle de 17,42 %. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ces engagements sont tenus et intégrés dans la convention

d'objectifs et de gestion 2005-2008. Les engagements contractuels des CAF ne seront donc pas remis en cause. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Claude Darciaux](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69589

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 2005, page 6789

**Réponse publiée le :** 10 janvier 2006, page 334